



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Pax Romana, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux dispositions des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Introduction : un pas en avant, deux pas en arrière

Le but premier des objectifs du Millénaire pour le développement consistait à ouvrir une nouvelle ère de développement qui élimine l'extrême pauvreté et instaure une plus grande égalité entre les peuples du monde. Bien que ces objectifs aient produit des avancées notables en matière de développement, de nombreux obstacles demeurent quant à l'efficacité de leur mise en œuvre au profit des femmes, des filles et des jeunes femmes. À l'heure actuelle, le manque d'égalité et d'équité entre les sexes à tous les niveaux de la société continue de poser problème à l'échelle mondiale et empêche les femmes, les filles et les jeunes femmes de devenir non seulement les bénéficiaires mais aussi des agents du développement.

Pax Romana, organisation non gouvernementale catholique sans équivalent, qui se compose à la fois d'un mouvement étudiant et d'un mouvement professionnel, a pleinement conscience que l'éducation est la clé qui permet de fournir aux femmes, aux filles et aux jeunes femmes les outils dont elles ont besoin pour devenir des agents autonomes du changement. Le Secrétaire général lui-même, dans son récent rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202), a reconnu que les femmes et les filles étaient les principales forces de développement. À l'évidence, l'éducation a un rôle central à jouer pour leur donner les moyens d'assumer cette fonction. Néanmoins, dans de nombreux pays, l'enseignement tertiaire des jeunes femmes et des filles est une question problématique et leur accès à l'enseignement supérieur semble utopique. Faute d'une scolarité de qualité, les femmes, les filles et les jeunes femmes sont privées de la possibilité de contribuer à la prospérité de leur collectivité et, plus généralement, de leur pays. En outre, dans le contexte macroéconomique mondial, notamment au vu de la nécessité de parvenir à un programme de développement pour l'après-2015 qui entraîne une transformation réelle, il est capital de dépasser la vieille rhétorique du développement axé sur la croissance. Le progrès doit être pensé en termes de développement humain, de qualité de vie et d'harmonie avec l'environnement naturel. Cela suppose de réduire notre empreinte écologique, qui excède pour l'heure la biocapacité de la Terre, et de créer des modes de consommation et de production durables. La dégradation de l'environnement entraîne une dégradation de l'économie et piège les plus vulnérables dans le cycle de la pauvreté. Il ne fait aucun doute que la pleine réalisation d'un paradigme de développement où les femmes sont les moteurs du changement ne sera pas envisageable tant que le monde se trouvera enlisé dans un conflit permanent autour de ressources épuisables.

Aller de l'avant : les femmes, les filles et les jeunes femmes dans le programme de développement pour l'après-2015

L'ère des objectifs du Millénaire pour le développement touche à sa fin et le monde se concentre à présent sur l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. En conséquence, s'il est certes crucial de souligner les progrès accomplis grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement, il est encore plus essentiel de comprendre comment les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces objectifs peuvent être surmontées, de manière à formuler un

programme de développement qui tienne compte des besoins des femmes, des filles et des jeunes femmes. Celles-ci ont un rôle majeur à jouer dans le développement; pourtant, elles continuent de subir une discrimination marquée qui rend sans effet les contributions qu'elles s'efforcent d'apporter à leur société. Tout en constatant que la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour dans les régions en développement est tombée de 47 % en 1990 à 22 % en 2010, nous nous devons de noter que les femmes représentent encore 70 % des pauvres du monde.

Il faut que les femmes, les filles et les jeunes femmes soient en mesure de prendre part aux décisions qui concernent leur vie et leur société dans son ensemble. Les jeunes femmes et les filles doivent être considérées sur un pied d'égalité en tant que partenaires de développement dans le contexte de l'après-2015. Leurs conditions de vie et celles des femmes en général s'en trouveront améliorées et la population féminine mondiale sera en mesure d'aider à rendre le programme de développement pour l'après-2015 aussi efficace et cohérent que possible. Pax Romana reconnaît les succès enregistrés par ses organisations partenaires dans leurs efforts visant à l'autonomisation des jeunes femmes et des filles. Les organisations de jeunesse sont au centre du développement depuis des décennies et ont à cœur de continuer d'apporter une contribution positive à la formulation du cadre pour l'après-2015. C'est pourquoi nous déployons tant d'efforts au profit de la Conférence mondiale sur la jeunesse, prévue en 2014 à Sri Lanka, qui sera l'occasion pour les jeunes de travailler directement avec ceux qui sont responsables de l'élaboration des politiques au sein des gouvernements, des organismes des Nations Unies et d'autres secteurs en lien avec leur vie.

Pax Romana est convaincue que seuls des partenariats mondiaux véritables sont de nature à permettre la réalisation du développement durable. Dès lors, le programme pour l'après-2015 doit être fondé sur l'égalité des sexes, de sorte que les femmes, les filles et les jeunes femmes puissent prendre pleinement part à ce partenariat en faveur du développement durable.

Recommandations

En conclusion, Pax Romana exhorte les États Membres à :

a) Tenir leur engagement d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, comme il est souligné dans la résolution 68/6 de l'Assemblée générale, en ce qui concerne le document final de la réunion extraordinaire de suivi des efforts déployés en vue de cette réalisation. Si plusieurs cibles ont été atteintes ou sont en passe de l'être, il n'en est pas moins nécessaire d'intensifier l'action politique pour que l'accélération en question aboutisse effectivement à un développement humain fructueux pour les femmes, les filles et les jeunes femmes;

b) Donner aux jeunes femmes et aux filles la possibilité de participer à la formulation du programme de développement pour l'après-2015. Les organisations de jeunesse jouent un rôle essentiel dans le développement. Il est capital que les États Membres reconnaissent leur contribution et les dotent de mécanismes plus adaptés pour leur permettre d'identifier les problèmes rencontrés avec l'actuel programme de développement et de prendre part à la définition du nouveau paradigme, qui devrait inclure des politiques spécifiques de nature à faciliter son actualisation;

c) Suivre la recommandation formulée dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, qui engage notamment à opérer une révolution dans la manière de traiter les données pour commencer à les recueillir ventilées à la fois par sexe et par âge pour tous les objectifs de développement, actuels comme futurs. Le développement ne peut pas être efficacement mesuré sans données crédibles, exactes et spécifiques à des groupes cibles;

d) Réformer les cadres juridiques nationaux de telle sorte qu'il y soit tenu compte des besoins des femmes, des filles et des jeunes femmes, en particulier dans le domaine de l'éducation. Les lois doivent leur être favorables et, pour que l'éducation garantisse vraiment leur autonomie, il est impératif de revoir les cadres juridiques en ce sens. Les environnements d'apprentissage doivent prendre en considération les besoins particuliers des filles pendant les différentes phases de l'adolescence;

e) Réformer les cadres juridiques nationaux de manière à tenir compte des besoins des femmes dans leur vie professionnelle et à les protéger de la discrimination sexiste. Afin de véritablement inclure les femmes et promouvoir le rôle qu'elles sont appelées à jouer, il faut que leurs besoins soient mieux satisfaits au travail. Les conditions d'emploi qui prennent en considération les exigences liées aux enfants et aux nourrissons doivent être encouragées, y compris les possibilités de congé de maternité et de paternité. En outre, il est bien connu que les femmes gagnent jusqu'à 40 % de moins que les hommes à fonction égale. Cette discrimination doit prendre fin;

f) Donner aux femmes, en particulier aux plus jeunes, les moyens de jouer un rôle actif dans la prise de décisions à tous les niveaux de la société. Les gouvernements doivent garantir la participation pleine et effective des femmes, des filles et des jeunes femmes aux délibérations politiques. Il importe en particulier que les jeunes femmes aient leur mot à dire dans les décisions qui auront une incidence durable sur leur vie;

g) Permettre aux femmes, aux filles et aux jeunes femmes qui vivent dans des camps de réfugiés et à celles qui subissent les effets d'un conflit armé de suivre des cursus d'éducation adaptés pour leur donner les moyens de jouer un rôle de premier plan dans la consolidation de la paix. Les jeunes peuvent être des agents de la paix, et les jeunes femmes et les filles en particulier devraient se voir offrir la possibilité de jeter des ponts entre les communautés en conflit;

h) Mettre un terme à la violence sexuelle sous toutes ses formes et quel qu'en soit le degré de gravité, dans le cadre des conflits armés comme dans toute autre situation. Les approches différeront selon les contextes mais les États Membres doivent s'attaquer résolument à l'ensemble des facteurs qui y conduisent.